

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 23

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Bastien MERCIER

Présents :

USTOM : HUNALD BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Olivier LECLERCO, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements, Marine NAVAILS, comptabilité et marchés publics, Sabine OESTEREICH, assistante de Direction, Nathalie MARTIN, Responsable de la RI, Elisabeth ROBERT, responsable RH  
COMPOST MOTION : ARTHUR JOURDAN.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MOTHES Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice (pouvoir de LACHAIZE Yolande) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), MAS François, CELESTE Patricia / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de MIQUEU Christophe), MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BOURDIER Christian (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin (pouvoir à MOTHES Christophe), MIQUEU Christophe (pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), LACHAIZE Yolande (pouvoir à MICHEL Fabrice).

**Absents excusés :**

**Communauté de communes du Pays Foyen** : PLAT Tristan, ROBERT Pierre.

**Absents non excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, DUVAL Viviane, BOUCHON Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDE Thierry, BOUTY Gilbert, MARTY Sylvain.

Le quorum est atteint (23 présents et 5 pouvoirs) le Comité Syndical peut se tenir.

Bastien MERCIER est désigné secrétaire de séance.

Le Président informe Monsieur Olivier GRADIT, délégué suppléant de la CDC de l'Entre deux Mers que compte tenu de l'absence de délégués titulaires de sa CDC, il pourra participer au vote.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président, ouvre la séance à 18h10 en remerciant les délégués de leur présence.

### Point n°1 : Budget primitif 2024

Le Président indique que les éléments constituant le budget primitif 2024 font suite au ROB validé par le Comité Syndical du 28 novembre 2023. Il rappelle que pour lui ces éléments sont très optimistes.

Il présente les **dépenses de fonctionnement** dont le montant total s'élève à **12 308 549 €**

Marchés d'exploitation : 6.265 K€ (stabilité BP2024/BS 2023) :

011-Marchés d'exploitation:	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
611-Marchés d'exploitation	5 925 968 €	6 171 486 €	6 262 952 €	5 989 000 €	6 249 418 €	6 265 168 €
Evolutions					BP2024/BS2023	0,04%

Au niveau des tonnages, les hypothèses du ROB retenues sont les suivantes ; une baisse de 1% sur la collecte, transport et traitement des OM et une augmentation de 3 % des tonnages de recyclables collectés.

Pour les encombrants ont été retenues une réduction de 100 T des encombrants collectés (REP Bâtiment) et prise en compte de l'impact de 9 mois de Sur-tri entraînant une réduction de 50% des déchets enfouis, environ 1400T.

Au niveau des prix, il faut tenir compte de l'augmentation de la TGAP et de la révision des indices de marchés de 4% pour les principaux prestataires (Paprec, Véolia et Mauffrey).

L'impact du Plan biodéchets est considéré comme négligeable sur les tonnages collectés.

Prestations hors marchés de frais généraux : 349 K€

011-Prestations hors marchés d'exploitation	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
611-Prestations hors marchés	108 977 €	93 268 €	213 530 €	183 000 €	461 085 €	348 842 €
Evolutions					BP2024/BS2023	63,37%

Les prestations de service comprennent notamment la continuité de la plupart des marchés précédents (229K€) :

- Les prestations de création graphique pour la communication,
- La sécurisation des déchèteries via la télésurveillance sachant que certains sites n'ont pas d'agrément pour ces vidéosurveillances ce qui nous pose problème pour déposer plainte lors d'intrusion,
- Le déplacement des bornes d'apport volontaire (BAV),
- Les prestations d'hydro curage, de lutte contre les nuisibles,
- Des prestations de téléphonie/informatique, publipostage pour la Redevance. La fibre devrait être opérationnelle en mars 2023.

Il faut ajouter les nouvelles prestations liées aux biodéchets et au Sur-tri (119 K€) :

- Biodéchets : créations graphiques sur le compostage et le broyage des végétaux (20 K€),
- Biodéchets : part USTOM/ broyage au domicile (6 K€ au BP/15K€),
- Biodéchets : assistance au portage des dossiers micro-plateformes de compostage (13 K€),
- Sur-tri des encombrants : sous-traitance CASTILAB (80 K€).

Charges générales du chapitre 011 : 1.719 K€

011-Charges générales hors 611 :						
	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
Charges générales (hors 611)	989 527 €	1 209 175 €	1 585 925 €	1 398 000 €	1 623 359 €	1 719 037 €
Evolutions					BP2024/BS2023	8,39%

L'augmentation des charges générales est liée à des choix stratégiques comme le déploiement du plan biodéchets (+148 K€) entraînant 150 K€ de composteurs individuels au BP 2024 et des formations de groupes de sensibilisations animées par des partenaires associatifs, permettant d'amplifier et d'accélérer les actions de déploiement retenues et le développement des caractérisations des OMR.

L'impact de la location des camions plutôt que l'achat (arrivée de 2 nouveaux camions = +50 K€), occasionnant une réduction du budget de maintenance / réparation.

Charges de personnel du chapitre 012 : 2.856 K€

012-Charges de personnel:						
	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
012-Charges de Personnel	2 136 122 €	2 316 073 €	2 595 567 €	2 665 000 €	2 856 260 €	2 856 260 €
Evolutions					BP2024/BS2023	10,04%

Ce chapitre est en augmentation de 10 %, identique au niveau du ROB présenté en novembre, il est construit sur la base d'une hypothèse de croissance des salaires et des charges lissées à 4%, pour les deux catégories d'agents, privés et publics et de l'hypothèse d'une fermeture temporaire de la Recyclerie due aux travaux de rénovation.

Le Président demande s'il y a des questions sur les dépenses de fonctionnement. Pas de questions.

Il poursuit sur les **recettes de fonctionnement** dont les recettes principales au chapitre 74 s'élève à : 11.005 K€

Recettes du chapitre 74	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
CDC: appels Redevance Incitative	8 841 626 €	9 357 779 €	9 334 882 €	9 484 882 €	9 729 631 €	9 729 631 €
Subventions éco-organismes	954 144 €	938 092 €	991 040 €	1 095 677 €	1 015 591 €	1 091 800 €
Subventions (ADEME, Région,...)	0 €	0 €	0 €	68 640 €	134 000 €	134 000 €
Remboursements sur CAE	84 682 €	94 970 €	54 570 €	81 068 €	84 311 €	50 000 €
<b>TOTAL Chapitre 74</b>	<b>9 880 452 €</b>	<b>10 390 841 €</b>	<b>10 380 492 €</b>	<b>10 730 267 €</b>	<b>10 963 533 €</b>	<b>11 005 431 €</b>
Evolutions					BP2024/BS2023	6,02%

Les appels de Redevance Incitative pour 2024 sont anticipés à 9.730 K€, soit + 395 K€ qu'au BS 2023 du fait de l'augmentation de +3% de la grille

Les subventions CITEO et autres éco organismes devraient au minimum se maintenir au niveau de 2023 alors que l'USTOM espérait obtenir plus d'aides. Pour les subventions Tribio et ADEME, des acomptes seront sollicités en 2024.

Pour les recettes annexes aux chapitres 70+75 : 1.072 K€

Synthèse des recettes de fonct. des chapitres 70 et 75	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
Revente de matériaux	788 173 €	975 015 €	554 472 €	624 718 €	666 742 €	472 287 €
Parc: apports & prestations facturées	301 670 €	270 629 €	251 488 €	231 977 €	234 983 €	248 240 €
Facturation déchèteries	172 563 €	168 660 €	168 660 €	168 660 €	186 962 €	186 962 €
Refacturations (DGFIP,...)	17 242 €	23 280 €	23 280 €	23 280 €	17 650 €	24 100 €
<b>TOTAL chapitre 70</b>	<b>1 279 648 €</b>	<b>1 437 584 €</b>	<b>997 900 €</b>	<b>1 048 635 €</b>	<b>1 106 337 €</b>	<b>931 589 €</b>
Recyclerie(magasin/loyers/divers)	275 293 €	335 965 €	231 800 €	284 048 €	284 048 €	140 000 €
<b>TOTAL Recettes diverses</b>	<b>1 554 941 €</b>	<b>1 773 549 €</b>	<b>1 229 700 €</b>	<b>1 332 683 €</b>	<b>1 390 385 €</b>	<b>1 071 589 €</b>
Evolutions					BP2024/BS2023	-12,86%

L'affaiblissement des marchés de reprise des matériaux recyclés a été constatée dans les derniers appels d'offres qui a entraîné un réajustement à la baisse de l'hypothèse ROB.

Il est à noter un impact sur les recettes de la Recyclerie dû à la suspension temporaire de l'activité durant les travaux. Il est à l'étude de trouver un local afin de maintenir une activité pour ne pas perdre les usagers.

Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement : en hausse de 3,9%

RECETTES		CA 2021	CA 2022	BP+BS2023	Projeté 2023	BP2024	BP2024 /BS2023
74	CDC- appels R/	8 841 626 €	9 357 779 €	9 334 882 €	9 484 882 €	9 729 631 €	4%
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	954 144 €	938 092 €	991 040 €	1 095 677 €	1 091 800 €	10%
	Autres subventions (Ademe, Total)	0 €	0 €	0 €	68 640 €	134 000 €	NS
	Remboursements sur CAE	84 682 €	94 970 €	54 570 €	81 068 €	50 000 €	-8%
	<b>Sous-Total 74 :</b>	<b>9 880 452 €</b>	<b>10 390 841 €</b>	<b>10 380 492 €</b>	<b>10 730 267 €</b>	<b>11 005 431 €</b>	<b>6,0%</b>
70	Produit des services dont facturations	491 475 €	462 569 €	443 428 €	423 917 €	459 302 €	4%
70	Revente de matériaux	788 173 €	975 015 €	554 472 €	624 718 €	472 287 €	-15%
013	Remboursements sur rémunération	18 910 €	63 470 €	41 200 €	41 200 €	42 848 €	4%
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	275 293 €	335 965 €	231 800 €	284 048 €	140 000 €	-40%
76	Produits financiers	2 €	2 €	3 €	2 €	3 €	0%
77	Produits exceptionnels	82 562 €	276 270 €	13 000 €	6 500 €	10 000 €	-23%
042	Opération d'ordre	172 628 €	178 678 €	178 678 €	178 678 €	178 678 €	0%
002	Solde cumulé reporté	0 €	0 €	0 €		0 €	
<b>TOTAUX :</b>		<b>11 709 495 €</b>	<b>12 682 810 €</b>	<b>11 843 073 €</b>	<b>12 289 330 €</b>	<b>12 308 549 €</b>	<b>3,93%</b>
<b>Résultat de fonctionnement (CA N):</b>		<b>1 616 507</b>	<b>1 187 817</b>		<b>900 309</b>	<b>0 €</b>	

Il est à noter que la revalorisation de la grille et les subventions pour les biodéchets compensent la baisse des reventes de matériaux et l'anticipation de la fermeture partielle de la Recyclerie.

Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement :

VUE D'ENSEMBLE BUDGET DE FONCTIONNEMENT		Compta	Compta	Budget 2023	Estimé	BP 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	CA 2022	BP+BS2023	Projeté 2023	BP2024	BP2024 /BS2023
DEPENSES							
011	Charges Générales hors 611	989 527 €	1 209 175 €	1 585 925 €	1 398 013 €	1 719 037 €	8%
	611 des charges générales	108 977 €	93 268 €	213 530 €	183 255 €	348 842 €	63%
	611-Marchés d'exploitation	5 925 988 €	6 171 487 €	6 262 952 €	5 988 516 €	6 265 188 €	0%
	<b>Sous-Total 011 :</b>	<b>7 024 472 €</b>	<b>7 473 930 €</b>	<b>8 062 407 €</b>	<b>7 569 784 €</b>	<b>8 333 046 €</b>	<b>3,4%</b>
012	Charges de Personnel	2 136 122 €	2 316 074 €	2 595 567 €	2 665 000 €	2 856 260 €	10%
65	Autres charges de gestion courante	50 039 €	60 181 €	69 977 €	69 977 €	72 776 €	4%
66	Charges Financières	87 598 €	78 649 €	82 885 €	82 885 €	66 966 €	-19%
67	Charges Exceptionnelles	17 319 €	15 871 €	14 993 €	18 000 €	16 601 €	11%
68	Provisions pour risques et charges	4 502 €	0 €	15 094 €	30 875 €	0 €	-100%
042	Dotations aux amortissements/Cession	772 936 €	1 550 288 €	980 000 €	952 500 €	962 900 €	-2%
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	150 000 €	0 €	0 €	-100%
023	Virement à la section d'Investissement			0 €		0 €	
<b>TOTAUX :</b>		<b>10 092 988 €</b>	<b>11 494 993 €</b>	<b>11 970 923 €</b>	<b>11 389 021 €</b>	<b>12 308 549 €</b>	<b>2,82%</b>

Malgré l'augmentation de la grille tarifaire votée, l'ampleur des dépenses injectées dans le plan biodéchets n'entraîne pas l'inscription au BP2024 de dépenses imprévues et un virement à la section d'investissement.

Le Président demande s'il y des questions. Pas de question.

Il propose de passer aux investissements : 1 134 000€

Investissements/Opérations	BP+BS 2024	Nvx crédits BP	Nvx crédits BS
102 - Equipement Parc	95 000 €	10 000 €	85 000 €
106 - Equipement Transports	0 €	0 €	0 €
103 - Petit équipements service exploita	26 000 €	0 €	26 000 €
105 - Travaux déchetteries	340 000 €	40 000 €	300 000 €
107 - Matériels de collecte	465 000 €	10 000 €	455 000 €
109 - Recyclerie	2 560 000 €	0 €	2 560 000 €
108 - Massugas	165 000 €	10 000 €	155 000 €
110 - Nouvelle Dech Saint Magne	900 000 €	900 000 €	0 €
104 - Comm	76 000 €	0 €	76 000 €
111 - Bio Déchets	254 700 €	159 000 €	95 700 €
100 - Administratif	30 000 €	5 000 €	25 000 €
	<b>4 911 700 €</b>	<b>1 134 000 €</b>	<b>3 777 700 €</b>
Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €
Investissements futurs	0 €	0 €	0 €
<b>Investissements nouveaux 2024</b>	<b>4 911 700 €</b>	<b>1 134 000 €</b>	<b>3 777 700 €</b>

Philippe CHUCHE explique que les Restes à Réaliser 2023 seront repris dans le Budget Supplémentaire, les nouveaux crédits prévus au BS sont ceux indiqués lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et sont susceptibles d'évoluer à la marge d'ici le vote du BS 2024.

Il indique que trois opérations-phare prévues en début d'année monopolisent les crédits disponibles, à savoir :

- 900 K€ de travaux de réhabilitation pour la déchèterie de Saint Magne sont inscrits au stade du Budget Primitif afin de notifier les entreprises titulaires,
- 154 K€ pour les composteurs-fontaines sont inscrits au stade du Budget Primitif afin d'engager un marché à bons de commande,
- 40 K€ pour l'acquisition des terrains joutant la Déchèterie de La Réole.

Il reste 40 K€ pour les dépenses strictement nécessaires dont du matériel d'exploitation, informatique, des conteneurs, et de la signalétique biodéchets.

L'inscription d'un emprunt de 600 K€ en recettes permet l'engagement des travaux de réhabilitation de Saint Magne.

Une recherche de financement sera menée auprès de partenaires bancaires au cours du 1er trimestre 2024, en incorporant les besoins de financement des travaux de la Recyclerie, dont l'enveloppe sera calibrée au stade de l'Avant-Projet Définitif.

VUE D'ENSEMBLE BUDGET D'INVESTISSEMENT		Compta	Compta
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2021	CA 2022
DEPENSES			
16	Emprunts et assimilés	309 854 €	316 317 €
10	Réserves	236 487 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	46 566 €	60 885 €
21	Immobilisations Corporelles	595 928 €	571 240 €
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	26 742 €	17 712 €
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	0 €	0 €
27	Cautions et emprunts	0 €	200 000 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	22 269 €	200 000 €
040	Opérations d'ordre entre sections	172 628 €	178 678 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>1 410 474 €</b>	<b>1 544 832 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2021	CA 2022
RECETTES			
13	Dotations et Fonds de réserve	90 740 €	60 857 €
16	emprunts et assimilés	256 487 €	0 €
23	remboursements sur retenues de garanties	0 €	0 €
040	Amortissements	772 936 €	1 550 288 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	22 269 €	200 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €
001	Excédent d'investissement reporté	0 €	0 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>1 142 432 €</b>	<b>1 811 145 €</b>

Budget 2023	Estimé	BP 2024	
BP+BS2023	Projeté 2023	BP2024	BP2024 /BS2023
322 938 €	322 938 €	329 722 €	102%
0 €	0 €	0 €	0%
205 760 €	210 000 €	0 €	0%
2 353 025 €	1 486 000 €	234 000 €	10%
1 500 000 €	58 000 €	900 000 €	60%
2 637 144 €	0 €	0 €	0%
0 €	0 €		0%
20 000 €	20 000 €	20 000 €	100%
178 678 €	178 678 €	178 678 €	100%
200 000 €	0 €	0 €	0%
<b>7 417 545 €</b>	<b>2 275 616 €</b>	<b>1 662 400 €</b>	<b>22%</b>
BP+BS2023	Projeté 2023	BP2024	BP2024 /BS2023
	0 €	79 500 €	NS
600 000 €	0 €	600 000 €	100%
0 €	0 €		0%
980 000 €	952 500 €	962 900 €	98%
20 000 €	20 000 €	20 000 €	100%
5 290 429 €	0 €	0 €	0%
527 116 €	0 €		0%
<b>7 417 545 €</b>	<b>972 500 €</b>	<b>1 662 400 €</b>	<b>22%</b>

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question, il propose donc au Comité Syndical de passer au vote :

**Vote pour valider le Budget Primitif 2024 tel que présenté.**

**Résultat du vote :**

Pour : 28 voix  
 Contre : 00 voix  
 Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le Budget Primitif 2024 tel que présenté.**

**Point n°2 : Décision modificative n°2**

Philippe CHUCHE explique qu'il s'agit d'un ajustement de crédits au chapitre 67- Dépenses exceptionnelles afin de faire face à deux types de dépenses :

- Des annulations de titres sur exercices 2014 à 2018 pour un trop appelé du produit de la redevance à la Communauté de Communes de Montaigne-Montravel et Gurson évalué à 11,7 K€.
- L'anticipation d'un protocole indemnitaire relatif au prix du marché de tri avec COVED pour le second semestre 2023, évalué à 12 K€.

Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011/article 611 au vu des excédents 2023 anticipés sur ce chapitre.

			FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Intitulé article	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Diminution de dépenses	Augmentation de recettes	Commentaire
011	611	Charges générales			25 000,00 €		
022	022	Dépenses imprévues					
012	6411	Charges de personnel					
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	12 000,00 €				Annulation de titres relatifs à des appels de redevance excessifs sur les années 2014 à 2018 - CDC MMG
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 000,00 €				Protocole indemnitaire du second semestre 2023 relatif au marché de tri avec COVED (correctif de prix)
013	64198	Remboursements sur rémunération					
74	74	Subventions d'Exploitation					
			25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	
			25 000,00 €		25 000,00 €		

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question. Il propose aux délégués de passer au vote :

### Vote pour valider la décision modificative 2024 n°2.

Résultat du vote :

Pour : 28 voix  
 Contre : 00 voix  
 Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la décision modificative 2024 n°2.**

### Point n°3 : Créances éteintes

Philippe CHUCHE explique que les créances éteintes ne peuvent plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement, c'est le cas, des dettes prononcées par le juge de la commission de surendettement, par le tribunal de commerce de Bordeaux pour insuffisance d'actifs et des créances non recouvrées par le Trésorier du SGC de Coutras, à l'issue ultime des procédures engagées.

L'USTOM est donc tenue de constater (détails fournis dans le rapport préparatoire) :

- Les effacements de dettes ordonnées par le juge de la commission de surendettement pour un montant total de 128,10 €,
- L'effacement de la dette prononcé par le tribunal de commerce de Bordeaux pour insuffisance d'actifs pour un montant total de 228,80 €,
- L'effacement de la dette demandé par le SGC de Coutras, pour des créances définitivement non recouvrables pour un montant total de 2 040.34 €.

Ces créances totalisant 2.397,24 € TTC sont à considérer par l'USTOM comme des créances éteintes, à constater comptablement comme une perte au chapitre 65. Les crédits nécessaires sont disponibles.

Il précise que ces créances émises ne concernent pas la redevance incitative mais des passages en déchèterie, l'achat de composteurs...

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Pas de question. Il propose aux délégués de passer au vote :

### Vote pour valider pour approuver les effacements de dettes et de notifier la décision au Trésorier :

Résultat du vote :

Pour : 28 voix  
 Contre : 00 voix  
 Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les effacements de dettes et de notifier la décision au Trésorier.**

#### Point N°4 : PLPDMA - Validation

Le Président passe la parole à Olivier LECLERCQ qui présente les plans d'actions et la perspectives 2024 - 2030 définis dans le Plan Local pour la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Cette présentation reprend 3 points ; le Contexte actuel et la démarche, les objectifs assignés et la vision stratégique à horizon 2030 (Voir en document annexe).

François MAS, en charge du PLPDMA, explique que pour réaliser ce travail de réflexion, les associations des usagers ont été associées. Cette construction ensemble a permis aux usagers présents de changer leur image du déchet.

Agnès ALFONSO CHARIOL fait remarquer qu'au niveau communication il serait plus intéressant de parler des déchets que l'on ne peut mettre dans la poubelle jaune.

Le Président reconnaît que la plupart des usagers ne lisent pas les documents, le service communication travaillera sur ce point. Il indique que le PLPDMA sera envoyé à tous les délégués.

Il tient à remercier François MAS, les agents de l'USTOM et les associations pour le travail fait, maintenant il faut passer à la mise œuvre et s'attaquer à l'attitude des professionnels face aux traitements de leurs déchets. La participation de l'USTOM à l'achat de composteurs fontaine est un atout de développement du compostage dans les communes.

Il rappelle que l'objectif fixé en 2020 était de parvenir à 120Kg/habitant d'OM et nous en sommes loin, un abaissement de 175 à 155 Kg/habitant d'OM est prévisible pour 2023 et pour 2024 un travail sur les professionnels est une nécessité.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué souhaite connaître le coût pour les communes du génie civil pour l'implantation de plateformes de broyage des déchets verts.

Fabrice MICHEL indique qu'à Sainte Terre la plateforme a été installée sur un terrain dont l'accès est contrôlé par un agent municipal afin de ne pas avoir de plastique dans les déchets verts et surtout pour s'assurer que le broyeur est bien utilisé.

Le Président demande aux délégués s'il y a d'autres questions. Aucune autre question. Il remercie M.LECLERCQ pour sa présentation et le travail de qualité accompli en quelques mois et propose aux délégués de passer au vote.

**Vote pour valider le Plan Local pour la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) tel que présenté.**

**Résultat du vote :**

Pour	: 28 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le Plan Local pour la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) tel que présenté.**

#### Point de discussion : broyage à domicile

Le Président indique aux délégués que l'ESAT du PUCH (Saint-Brice) retenue pour effectuer ce broyage demande une facturation minimale de 2H, ce qui n'est pas acceptable. De plus, comme l'ESAT n'a pas encore l'agrément pour le crédit d'impôt cela obligerait les usagers à avancer la totalité du coût de la prestation soit 100€.

Hunald BERNIS rappelle que lors du vote en Comité Syndical il a été précisé qu'un règlement de service régulant la prestation de l'ESAT devait être élaboré. Un premier jet est fait mais des points doivent être débattus.

Ce règlement de service définit :

- L'inscription via un formulaire en ligne sur le site de l'USTOM,
- Un forfait de prestation de 2h comprenant déplacement, mise en œuvre, broyage et sensibilisation,
- 2 prestations par an de 2 heures maximum ou 1 prestation par an de 3 ou 4 heures maximum
- Mode de facturation envisagé avec avance immédiate du crédit d'impôt,
- La prestation pourra être annulée jusqu'à 72h avant la date retenue lors de la prise de RDV,
- Sont autorisées :
  - o Des tailles de haies et d'arbustes persistants et caducs,
  - o Des branches inférieures ou égales à 10 cm de diamètre.
- Condition de la prestation : conserver le broyat produit au domicile pour l'utiliser en paillage ou en co-produit de compostage,
- Signature d'un bon d'intervention à la fin de chaque prestation.

Hunald BERNIS indique aux délégués qu'un seul candidat a répondu (ESAT) et que l'incertitude reste dans le crédit d'impôt.

Le Président n'est pas favorable au forfait minimum de 2H par prestation.

Fabrice MICHEL également.

Mme LABARBE n'est pas choquée de ce forfait minimum à 2H.

- **Le Comité Syndical prend acte des incertitudes restantes et préconise d'ajourner la décision concernant le règlement de service avant de se positionner.**

Hunald BERNIS indique qu'un travail avec l'ESAT est en cours afin de présenter un règlement de service.

### Informations

→ **Composteur fontaine** : présentation par Arthur JOURDAN, fondateur.

Présentation du composteur et de son fonctionnement sur celui de Saint Macaire demain, mercredi 13 décembre à 10H.



Le Président indique aux délégués que 7 composteurs fontaine sont prévus au budget 2024 et remercie M.JOURDAN de sa présence.

Arthur JOURDAN explique que concernant le génie civil pour l'implantation du composteur fontaine plusieurs solutions sont possibles ; un décaissement d'un espace vert ou une pose au sol avec création d'un plancher pour y accéder en garantissant l'horizontalité indispensable de l'outil (des pieds tournants sont prévus). Trois modèles de composteurs associés à trois capacités sont disponibles.

Ce composteur amène une optimisation du compostage, la maturation dépend de l'utilisation. Une vigilance est nécessaire les 3 premiers mois. Le délai de livraison actuel est de 8 semaines.

Le Président informe les délégués qu'un marché à procédure particulière doit être élaboré car il n'existe qu'un seul fournisseur. Il précise que l'achat de plusieurs composteurs facilitera la maintenance des appareils par Compost Motion et souhaite par le fait une tarification à la baisse ( montant prévu au budget 2024 : 150 000€)

Suite à plusieurs demandes de délégués ne pouvant se rendre le lendemain à Saint Macaire, Arthur JOURDAN les informe qu'il reviendra au mois de janvier.

**→Rapport des arrêtés pris par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical :**  
aucun

**→Rapport des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical :**

- D2023-11-07 : Signature du lot 4 du marché FCS2023-005 -Composteurs
- D2023-11-08 : Signature du lot 2 du marché FCS2023-005 -Composteurs
- D2023-11-09 : Signature du lot 3 du marché FCS2023-005 -Composteurs
- D2023-12-10 : Signature du lot 1 du marché FCS2023-005 -Composteurs
- D2023-12-11 : Signature du lot 1 du marché FCS2023-002 -Achat PAV
- D2023-12-13 : Signature du lot 2 du marché FCS2023-002 -Achat PAV
- D2023-12-14 : Signature du lot 3 du marché FCS2023-002 -Achat PAV

**→Formation biodéchets des élus : 29 janvier 2024 - 15 élus inscrits**

Prise en charge par AU RAS DU SOL, organisme agréé et identifié en tant qu'acteur local, spécialisé dans la question du traitement des biodéchets.

9h00 à 12h30

- Accueil
- Rappel de la réglementation
- Pourquoi composter
- Comprendre les intérêts systémiques pour un territoire à développer des solutions de prévention-gestion de proximité des biodéchets
- Proposer un tour d'horizon des développements possibles et des solutions les plus adaptées aux territoires des élus participants
- Mise en avant des enjeux relatifs à la matière organique

14h00 à 17h30

- Présentation des modalités d'accompagnement et de mise en place qui peuvent être appliquées sur un territoire, et leurs complémentarités
- Approche pratique par la visite d'un site (utilisation des véhicules personnels)

Olivier GRADIT souhaite participer à cette formation.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il remercie les délégués de leur présence, lève la séance à 20H30 et les invite à terminer la réunion autour d'un pot.

Le secrétaire,



Bastien MERCIER

Le Président,



Christian MALANDIT-SALLAUD